



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tarifs voyageurs

Question écrite n° 1978

Texte de la question

M. Emmanuel Aubert demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme s'il lui paraît convenable que la Société nationale des chemins de fer français (SNCF), entreprise industrielle et commerciale assurant un service public, ait profité d'un événement sportif, le Grand Prix de Monaco, pour créer et imposer un billet aller-retour « special Grand Prix » donnant seul droit à la destination de la gare de Monaco et dont le prix comportait un surcoût de 30 à 100 p. 100, avec une moyenne de 50 p. 100 par rapport aux prix habituels. Outre que de nombreux voyageurs qui se rendaient à Monaco pour des raisons professionnelles ou familiales, et nullement pour assister au Grand Prix, se sont vu contraints de subir cette hausse excessive, la SNCF qui avait annoncé la mise en place de moyens exceptionnels, n'a même pas su prévoir la mise en œuvre de moyens suffisants. Cette carence a provoqué, notamment le samedi 22 mai, des entassements dangereux de passagers essayant de pénétrer dans les wagons déjà surchargés, empêchant la fermeture automatique des portes, et des rassemblements sur la voie ferrée devant la cabine du conducteur, qui ont obligé la direction à faire arrêter un « rapide » pour apaiser les passagers. Là où la SNCF aurait dû instaurer des trains spéciaux à prix réduit pour permettre au plus grand nombre de se rendre à cet événement sportif de portée mondiale, elle a au contraire pratiqué à cette occasion une surenchère scandaleuse peu conforme à l'esprit du service public aussi bien qu'à celui de l'actuel slogan de la société nationale, qui prolifère sur les panneaux publicitaires comme dans tous les médias : « Le progrès ne vaut que s'il est partagé par tous. » Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son sentiment à ce propos.

Texte de la réponse

La course automobile du Grand Prix de Monaco provoque une affluence exceptionnelle dans les trains de la SNCF desservant cette gare. Cette affluence est concentrée sur quelques heures, ce qui impose à l'établissement public une mobilisation importante de matériel et de personnel, dans les trains et dans les gares, pour faire face à l'accueil et au transport des voyageurs et assurer leur sécurité. De telles dispositions présentent un coût important qu'il convient de prendre en compte dans l'appréciation de la situation. Cependant, les conditions dans lesquelles les prestations de la SNCF ont été offertes ce jour-là ne semblent pas satisfaisantes. Il a donc été demandé à cet établissement public de prendre, en vue de l'édition 1994 de ce grand prix, toutes les dispositions utiles, en concertation avec les pouvoirs publics et les organisateurs, pour mettre au point des solutions tarifaires adaptées et définir une meilleure organisation du transport des voyageurs.

Données clés

Auteur : [M. Aubert Emmanuel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1978

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1993, page 1546

Réponse publiée le : 25 avril 1994, page 2056